



Conseil économique et social

Distr. générale
31 mars 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

Septième session

Genève, 30 juin et 1^{er} juillet 2011

Ordre du jour provisoire annoté de la septième session

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le jeudi 30 juin 2011, à 10 heures¹

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la soixante et onzième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe.
3. Rapports du Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif du marché immobilier.
4. Débat sur les conclusions de l'étude concernant les problèmes liés à la fraude que rencontrent les organismes chargés de l'administration des biens fonciers.
5. Programme de travail pour 2012-2013:
 - a) Politiques en matière d'administration des biens fonciers;
 - b) Principales tendances dans l'administration des biens fonciers;
 - c) Examens de l'administration des biens fonciers.

¹ Conformément aux nouvelles procédures d'accréditation, tous les participants à des réunions qui se tiendront au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/hlm/welcome.html>) et de le renvoyer au secrétariat **au plus tard deux semaines avant la réunion, à savoir pour le 16 juin 2011**, soit par télécopie (+41 22 917 0037), soit par courriel (subashini.narasimhan@unece.org). Avant la réunion, les participants devront se faire délivrer une plaquette d'identité par le Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web du Comité). En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat au +41 22 917 1514/3663.

6. Rapport sur l'examen approfondi des activités du Groupe de travail et évaluation des activités du Groupe consultatif du marché immobilier.
7. Coopération avec d'autres organisations internationales.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été établi compte tenu des progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers. L'ordre du jour et le calendrier proposés ont été arrêtés par le Bureau du Groupe de travail et seront présentés au Groupe de travail pour examen et approbation.

Le Groupe de travail devrait en principe adopter l'ordre du jour.

2. Questions découlant de la soixante et onzième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe

Le Groupe de travail sera informé des décisions ayant une incidence sur ses travaux qui ont été prises par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à sa soixante et onzième session (ECE/HBP/162) et par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-quatrième session.

Une attention particulière sera accordée aux points suivants:

- a) La décision prise par le Comité de créer un groupe de travail chargé d'examiner la question d'un éventuel instrument juridiquement contraignant sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE;
- b) Les conclusions des débats tenus par le Groupe de travail à sa première réunion;
- c) Les conclusions des débats tenus à la soixante-quatrième session de la Commission qui présentent un intérêt pour les travaux du Groupe de travail.

Le Groupe de travail devrait en principe prendre note des informations fournies.

3. Rapports du Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif du marché immobilier

Le Président du Bureau informera le Groupe de travail des activités du Bureau.

Le Président du Groupe consultatif du marché immobilier présentera le programme de travail du Groupe pour les deux prochaines années ainsi que les temps forts indiqués ci-après qui ont marqué les activités du Groupe consultatif pendant le dernier exercice biennal:

- a) Un atelier intitulé «Tournant écologique sur le marché immobilier: une perspective multipartite», organisé à Dessau (Allemagne) les 29 et 30 novembre 2010 (ECE/HBP/WP.7/2011/4);

b) La parution de la publication intitulée «Policy framework for Sustainable Real Estate Markets», et les débats auxquels elle a donné lieu concernant les orientations définies dans ce document au cours des tables rondes organisées à Kiev (Ukraine) le 18 juin 2010 et à Lisbonne (Portugal) le 27 janvier 2011;

c) Une manifestation organisée en parallèle du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), qui s'est tenu à Cannes (France) le 10 mars 2011.

Le Groupe de travail prendra note des informations communiquées et sera invité à débattre des prochaines activités du Groupe consultatif.

4. Débat sur les conclusions de l'étude concernant les problèmes liés à la fraude que rencontrent les organismes chargés de l'administration des biens fonciers

Le Bureau a approuvé la publication d'un rapport sur les problèmes liés à la fraude que rencontrent les organismes chargés de l'administration des biens fonciers lors de sa réunion d'Antalya (Turquie) le 29 octobre 2010; ce rapport sera présenté par la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (ECE/HBP/WP.7/2011/3). Les délégations seront invitées à exposer l'expérience acquise par leur pays concernant les stratégies de surveillance et de prévention de la fraude dans l'enregistrement et la cession par voie électronique.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être étudier des mesures de suivi afin d'améliorer la mise en œuvre de politiques appropriées qui sont présentées dans l'étude, en prenant en compte le cadre juridique et institutionnel de l'administration foncière de chaque pays.

5. Programme de travail pour 2012-2013

Le Groupe de travail fera le point de la mise en œuvre des activités prévues dans son programme de travail pour 2010-2011. Il étudiera et approuvera également le projet de programme de travail pour 2012-2013 (ECE/HBP/WP.7/2011/2).

a) Politiques en matière d'administration des biens fonciers

Les ateliers ci-après ont eu lieu au cours de la période 2010-2011:

a) Atelier sur la gestion foncière efficace et transparente dans les pays de la CEE (Bakou, 4 et 5 mars 2010) (ECE/HBP/2010/5);

b) Atelier sur les services de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers dans la région de la CEE: impact des réformes liées à l'administration en ligne (Minsk, 8 et 9 juin 2010) (ECE/HBP/2010/5);

c) Atelier sur les systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens immobiliers: production d'informations de qualité sur le marché de l'immobilier dans la région de la CEE (Rome, 5 et 6 mai 2011) (note officielle n° 1).

Les délégations des pays dans lesquels les ateliers ont eu lieu seront invitées à rendre compte des principales conclusions de ces ateliers

La délégation du Royaume-Uni sera invitée à fournir des renseignements sur l'atelier qui sera organisé dans son pays en 2012 à l'occasion du cent cinquantième anniversaire du Registre britannique des biens fonciers, l'institution nationale chargée de l'administration des biens fonciers. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- a) Examiner les conclusions des ateliers précédents;
- b) Exposer ses vues sur le contenu des ateliers à venir et suggérer des questions qui pourraient y être débattues.

b) Principales tendances dans l'administration des biens fonciers

Un atelier sur l'aménagement du territoire afin d'améliorer la sécurité de jouissance dans la région de la CEE a été organisé à Antalya (Turquie), les 28 et 29 octobre 2010 (ECE/HBP/WP.7/2011/4). La délégation turque sera invitée à présenter les conclusions de cet atelier.

Le secrétariat rendra compte d'une proposition du Bureau du Groupe de travail concernant le lancement d'une étude comparative des systèmes d'administration des biens fonciers. Cette étude s'appuiera sur deux questionnaires visant à a) dresser un inventaire actualisé des systèmes d'administration des biens fonciers et b) examiner la qualité des systèmes d'enregistrement des biens fonciers et des services qui s'y rapportent. L'étude permettrait d'établir des points de comparaison qui pourraient servir aux niveaux national et sous-régional. La délégation irlandaise présentera une note liminaire qui serait jointe aux questionnaires devant être remis aux États membres (ECE/HBP/WP.7/2011/6).

Les délégations seront invitées à examiner et à présenter des propositions relatives à des mesures de suivi fondées sur les réponses aux questionnaires, y compris sur la publication éventuelle d'une version actualisée de l'inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers et l'étude comparative.

La délégation néerlandaise sera invitée à donner des renseignements sur l'atelier qui se déroulera à Amsterdam, les 13 et 14 octobre 2011, sur le thème de l'administration des biens fonciers dans une société de réseaux.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être se pencher et se prononcer sur des thèmes spécifiques en vue de cet événement.

c) Examens de l'administration des biens fonciers

La monographie sur le secteur du logement au Tadjikistan, qui consacre un chapitre à l'administration des biens fonciers, est achevée et sera présentée au Gouvernement pour examen. La délégation tadjike sera invitée à rendre compte des conclusions de cet examen et de la manière dont son pays entend appliquer les recommandations contenues dans l'étude (ECE/HBP/163).

Le secrétariat donnera des informations sur la monographie de l'Ukraine, dont un chapitre sera consacré à l'administration des biens fonciers.

Les délégations souhaiteront peut-être faire part de leur intérêt pour la réalisation d'un examen de l'administration des biens fonciers dans leur pays.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être décider quels seront les prochains examens de l'administration des biens fonciers, en fonction des demandes reçues.

6. Rapport sur l'examen approfondi des activités du Groupe de travail et évaluation des activités du Groupe consultatif du marché immobilier

Comme indiqué dans les directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE (ECE/EX/1), le mandat d'un groupe de travail fait l'objet d'un examen tous les cinq ans par le Comité dont il relève. Les travaux

des groupes consultatifs font l'objet d'un examen tous les deux ans par l'organe intergouvernemental dont ils relèvent.

Afin que le Comité puisse évaluer les activités du Groupe de travail à sa soixante-douzième session (3 et 4 octobre 2011), le secrétariat a établi un bilan complet des activités menées au cours des cinq dernières années, y compris les ateliers, séminaires et publications ainsi que toute autre initiative (ECE/HBP/WP.7/2011/7).

En outre, dans le cadre d'une autoévaluation réalisée à l'échelle de la CEE, les responsables des sous-programmes sont priés d'entreprendre des évaluations de certains domaines de travail, projets ou activités essentielles. Ces autoévaluations ont principalement pour objet de contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux entrepris et à obtenir un retour d'informations sur l'impact des sous-programmes (ECE/HBP/2007/10). Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, une autoévaluation des groupes consultatifs sera organisée en vue d'évaluer les travaux des organes consultatifs du Comité et du Groupe de travail. En ce qui concerne le Groupe consultatif du marché immobilier, le secrétariat a préparé un document qui s'appuie sur les réponses à un questionnaire qui avait été remis aux délégations nationales (ECE/HBP/WP.7/2011/5).

Le Groupe de travail devrait:

- a) Débattre du contenu de l'examen approfondi des travaux qu'il a accomplis;
- b) Exposer ses vues sur les résultats de l'autoévaluation par le Groupe consultatif du marché immobilier de ses propres activités;
- c) Étudier et, le cas échéant, suggérer des modifications, et souscrire au nouveau mandat du Groupe consultatif, qui sera soumis à l'approbation du Comité à sa soixante-douzième session;
- d) Étudier et, le cas échéant, suggérer des modifications à son propre mandat, qui sera soumis à l'approbation du Comité à sa soixante-douzième session.

7. Coopération avec d'autres organisations internationales

Le Groupe de travail est convenu de la nécessité d'encourager la coopération entre les organisations internationales chargées des questions d'administration des biens fonciers. Lors de sa dernière réunion, le Bureau du Groupe de travail a décidé que la septième session du Groupe de travail offrirait l'occasion d'entamer un débat sur les possibilités d'harmoniser les principes et politiques concernant l'administration des biens fonciers, leur mise en œuvre relevant de différents organismes internationaux.

Des informations seront fournies concernant la coopération et la mise en place de réseaux avec d'autres organismes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), EuroGeographics, la Fédération internationale des géomètres, le Comité permanent du cadastre dans l'Union européenne et la Banque mondiale. Des représentants de ces organismes seront invités à présenter une communication sur leurs activités dans le domaine de l'administration des biens fonciers et à étudier les possibilités d'accroître la coopération entre les autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être étudier les moyens d'améliorer la coordination entre les autorités chargées de l'administration des biens fonciers, en ce qui concerne notamment la préparation de publications et la mise en place d'activités conjointes.

8. Élection du Bureau

Le Groupe de travail doit en principe élire son bureau pour un mandat de deux ans.

9. Questions diverses

Les délégations qui souhaitent aborder d'autres questions au titre de ce point sont invitées à en informer le secrétariat.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Jeudi 30 juin	10 h 00-10 h 15	1	Adoption de l'ordre du jour
	10 h 15-10 h 30	2	Questions découlant de la soixante et onzième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe
	10 h 30-12 h 00	3	Rapports du Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif du marché immobilier
	12 h 00-13 h 00	4	Débat sur les conclusions de l'étude concernant les problèmes liés à la fraude que rencontrent les organismes chargés de l'administration des biens fonciers
	15 h 00-17 h 30	5 a)	Programme de travail pour 2012-2013: Politiques en matière d'administration des biens fonciers
Vendredi 1 ^{er} juillet	09 h 30-11 h 30	5 b)	Programme de travail pour 2012-2013: Principales tendances dans l'administration des biens fonciers
	11 h 30-12 h 30	5 c)	Programme de travail pour 2012-2013: Examens de l'administration des biens fonciers
	14 h 30-15 h 30	6	Rapport sur l'examen approfondi des activités du Groupe de travail et évaluation des activités du Groupe consultatif du marché immobilier
	15 h 30-16 h 45	7	Coopération avec d'autres organisations internationales
	16 h 45-17 h 00	8	Élection du Bureau
	17 h 00-17 h 30	9	Questions diverses